



Procès verbal de la réunion du Conseil Municipal **en date du 12 Juillet 2024**

Président de séance : Mr BESANÇON Laurent, Maire

Conseiller(e)s présent(e)s : (9) : Mmes GRILLOT Isabelle et JEANDOT Julie.
Mrs BESANÇON Laurent, CHAMBARD Hervé, CHEVASSUS Patrice, DUC Pierre, DUPAS Jean-Pierre,
GENTAS Dominique et MOUREZ Jean-Christophe.

Conseiller excusé (1) : CHAMBARD Denis

Pouvoir (0) :

Votants : 9

Mr le Président constate que le quorum est atteint.

Secrétaire de séance : Mr DUC Pierre

Début de séance : 18 h 30

* Le compte-rendu du Conseil Municipal (CM) du 31 Mai 2024 est approuvé à l'unanimité des élus. MM. le Maire et le Secrétaire signent le registre, archivent et affichent le procès-verbal.

1- Défense incendie communale : Étude de devis :

Bornage d'une partie de le parcelle ZA 19 au Chaumois Martin, dans le cadre du projet intercommunal de défense contre l'incendie, pour l'implantation d'un réservoir incendie de 120 m³ (voir procès-verbal du CM du 22 décembre 2023). Un repérage du terrain a été effectué avec le SDIS et le Maire de la Marre. C'est un terrain privé, dont le propriétaire est vendeur.

La commune de Blois-sur-Seille sera maître d'ouvrage et porteuse du projet. Elle cherchera les subventions et engagera les dépenses. La Marre reversera ensuite sa quote-part. La commune de Blois-sur-Seille restera propriétaire du terrain.

Les travaux sont prévus pour 2025.

Présentation des devis par Mr le Maire (cabinets géomètre ABCD et Alban Vuillemey).

L'unanimité des élus présents approuve le devis du cabinet Vuillemey à Lons le Saunier, pour 1080,48 €.

2- Délibération : Renouvellement des membres du bureau de l'AF (Association Foncière) de Blois-sur-Seille village.

Le bureau est composé de 7 membres dont le Maire, Mr BESANÇON Laurent (Président) qui est membre de droit. Le bureau est renouvelable tous les trois ans. Les autres membres proposés ou reconduits sont les suivants :

- Mme GUICHARD Arlette, Vice- Présidente
- Mr GENTAS Dominique, Secrétaire
- Mr BRETON Dominique, Mr GRILLOT Jean-Pierre, Mr MARGUET Eric, Mr CHEVASSUS Stéphane.

L'unanimité des élus présents valident la nouvelle composition du bureau qui sera portée à connaissance de la Chambre d'Agriculture.

3- Délibération : Application du régime forestier ONF (Office National des Forêts), parcelles boisées communales.

Mr le Maire met au vote l'incorporation dans la gestion ONF de deux parcelles boisées communales, conformément au Code Forestier :

- 4ha 28 Au Bois du Recel

- 0ha 58 En Boeuvon

L'unanimité des élus présents approuvent l'incorporation de ces deux parcelles dans la forêt communale sous gestion ONF.

4- Commissions CCBHS : informations des délégués

Il n'y pas eu de rapport de la part de chaque délégué.

Mr le Maire fait un rapport suite à la conférence des Maires : vu le coût de fonctionnement important des collectivités intercommunales, la CCBHS a signé un contrat avec un cabinet-conseil de gestion, qui est chargé de faire une étude financière pour aiguiller les budgets futurs.

La personne chargée de cette mission de conseil, visitera chacune des 54 communes de la CCBHS (si elles le souhaitent), pour relever leurs singularités et affiner leur budget.

Le but étant de créer des groupes de similitude entre ces 54 communes.

L'unanimité des élus présents, décide de recevoir la personne chargée de cette mission, début septembre en présence des conseillers municipaux lors d'une réunion de travail.

5- Questions diverses

* Il est constaté la présence régulière de camping-cars ou engins de chantier sur la place du village. La mise en place d'un panneau d'interdiction est envisagée.

Mr le Maire prendra un arrêté à cet effet.

* La fête du lait aura lieu le samedi 27 juillet. Les exposants et les chapiteaux étant installés devant la Mairie, la place et la route traversant le village seront interdites du vendredi 26 juillet à 17h00 au dimanche 28 juillet à 12h00.

Les habitants de Blois-sur-Seille seront informés par courrier.

Mr le Maire prendra un arrêté à cet effet.

* Mr CHEVASSUS Patrice rapporte que le chemin qui dessert le belvédère du Chaumois Martin est envahi par les herbes et les ronces. Mr le Maire contactera les emplois verts.

Mr le Maire précise que les belvédères des deux Chaumois sont prioritaires au niveau intercommunal pour une rénovation à partir de 2025.

* Le goudronnage partiel de la route du Mont du Chaumois est prévu prochainement, de même que l'injection ponctuelle de ciment dans le pont qui mène au Chaumois Boivin

Fin de séance : 19H30.

Mr DUC Pierre

Secrétaire

Mr BESANCON Laurent

